

adopté

SÉNAT

le 12 juin 1970.

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1969-1970

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

APRÈS DÉCLARATION D'URGENCE

*tendant à modifier la loi n° 51-1372 du 1^{er} décembre 1951 et à proroger diverses dispositions transitoires prises en raison de la **crise du logement**.*

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Article premier.

Dans l'article premier de la loi n° 51-1372 du 1^{er} décembre 1951 modifiée, la date du 1^{er} juillet 1970 est remplacée par celle du 1^{er} juillet 1973.

Voir les numéros :

Sénat : 253 et 270 (1969-1970).

Art. 2.

L'article 2 de la loi n° 51-1372 du 1^{er} décembre 1951 est abrogé.

Art. 3.

I. — Dans l'article 342-2 du Code de l'Urbanisme et de l'Habitation, la date du 1^{er} juillet 1970 est remplacée par celle du 1^{er} juillet 1973.

II. — Les attributions d'office de logements en cours au 1^{er} janvier 1970 peuvent, par dérogation aux articles 342 et 347 du Code de l'Urbanisme et de l'Habitation, être renouvelées jusqu'au 1^{er} juillet 1973 en faveur des personnes dont les ressources n'excèdent pas le plafond fixé pour bénéficier de la location d'une habitation à loyer modéré ordinaire.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 12 juin 1970.

Le Président,

Signé : Alain POHER.